

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 02 AVRIL 2024**20 heures 30**

OBJET :

02/04/2024 N°8**BUDGET : VOTE DES TAUX DES TAXES
LOCALES ANNÉE 2024**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 12 avril 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Absent avant donné mandat : Franck POLLET à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES ANNÉE 2024

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'évolution des taux des taxes directes locales. Ceux-ci s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire par la Loi de Finances.

Pour rappel, les taux appliqués pour l'année 2023 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,09 %
- Taxe d'habitation : 8,57 %

Après échanges, M. le Maire soumet les propositions suivantes :

	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3	Proposition 4
Taxe foncière (bâti)	31,24	31,55	31,86	32,48
Taxe foncière (non bâti)	36,45	36,81	37,17	37,89
Taxe d'habitation	8,66	8,74	8,83	9,00

Proposition 1 : Aucune voix

Proposition 2 : 2 voix Pour (Laurette COLOMBET – Gabriel POMMIER)

Proposition 3 : 11 voix Pour (Pierre Yves LASSAIGNE – Gilbert VARRENNE – Éric MICHALLET - Bernard BESSEY – Monique GOUTILLE – Isabelle MARIDET – Sabine DERVIN – Marie-Claude CHAMPROMIS – Alain BLETTERIE, Franck POLLET – Chantal PAIRE)

Proposition 4 : 2 voix Pour (Sylvie BAS – Daniel MOUSSERIN)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

► **Fixe** les taux des taxes locales pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,17%
- Taxe d'habitation : 8,83%

Adopté à la majorité par 11 voix Pour – 4 Contre (Laurette COLOMBET - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN)

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE

Publication en ligne le 12 AVR. 2024

